

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26139
---	---	---------------------

SEANCE du : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 juin 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Pierre BUREAU	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Sandra CAULTON, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Yannick CHARRIER, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Olivier GEFFARD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Emile BREGEON, pouvoir à Florence ERISSE	Sandra CAULTON, de 20h02 à 20h18	Yannick CHARRIER, de 20h02 à 20h18
Marie-Hélène GUIGNARD, pouvoir à David GABORIT	Nathalie MOREAU, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Adhésion au groupement d'employeur GESA 79

Dossier présenté par Madame le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Travail, notamment ses dispositions relatives aux groupements d'employeurs (articles L. 1253-1 et suivants).

CONSIDERANT que les groupements d'employeurs permettent à leurs membres de mutualiser des compétences et de partager des salariés selon leurs besoins ;

CONSIDERANT que l'adhésion au groupement d'employeurs GESA 79 permettrait à la commune de :

- Répondre à un besoin ponctuel en personnel,
- Bénéficier de compétences spécifiques difficilement mobilisables en interne,
- Sécuriser la gestion des ressources humaines ;

CONSIDERANT les statuts du groupement d'employeurs GESA 79.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Bressuire au groupement d'employeurs GESA 79 ;
- **D'APPROUVER** les statuts dudit groupement ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment :
 - Le bulletin d'adhésion ;
 - Les conventions de mise à disposition de personnel ;
- **D'AUTORISER** que les crédits nécessaires soient inscrits au budget communal.

Le Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX

Le Maire,
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260624-DG_DEL_2026_139-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

24 JUIN 2026